Brénod : Février 1944 ; PV N°351 du 21.12.1944.

Comparution du maire de Brénod Joseph Sève au sujet de l'arrestation de Mr Georges Monneret de Condamine.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

GENDARMERIE NATIONALE;

14° Légion.
Compagnie del'Ain.
Section de Nantua.
Brigade de Brénod.

N° 351 du 21 Decembre 1944

PROCES-VERBAL d'information établi en exécution d'une Commission Rogatoire.

1° Expedition.

ARCHIVES DE L'AIN PROPRIETE PUBLIQUE

Cejourd'hui, vingt et un Décembre mil neuf cent quarante quatre, à quatorze heures.

Nous soussigné PERRIN(André), Maréchal des Logis Chef, Commandant la brigade de Brénod, Officier de Police Judiciaire auxiliaire de M. le Procureur de la République agissant en vertu d'une Commission Rogatoire en date du 2 Decembre I944, émanant de M. CHAMBRON, Juge d'Instruction près le Tribunal de Premiere Instance de Nantua, chargé d'instruire contre X.... inculpé d'incendies volontaires, pillages, meurtres, tortures, arrestations et séquèstrations arbitraires.
Assisté du gendarme LAMY(Francisque), âgé de 23 ans, de la brigade de Brénod(Ain), désigné par nous pour remplir les fonctions de Greffier et duquel nous avons préalablement reçu le serment d'en bien et fidèlement remplir les fonctions.
Avons fait comparaitre devant nous à la Mairie de Condamine-la-Doye(Ain), M. SEVE(Joseph), 68 ans, Maire de la dite Commune, lequel hors la présence de tout autre témoin après avoir entendu lecture de la Commission Régatoire et interrogé sur ses nom, prénoms, âge, profession, domicile a prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité et a répondu:
Je me nommé SEVE(Joseph), 68 ans, cultivateur, Maire de la Commune de Condamine-la-Doye(Ain).

PREMIERE QUESTION: Les troupes allemandes ont-elles commis des vols qualifiés, meurtres, incendies volontaires, arrestations et séquestrations arbitraires, tortures, dans votre commune ?

REPONSE: Oui, lors de leur passage dans ma commune les troupe allemandes se sont rendues coupables d'arrestations et détentions arbitraires.
En Février I944 en effet, au cours d'une opération de Police elles ont arrêté un homme domicilié à Condamine, M. MONNERET (Georges) cultivateur, père de deux enfants qui a été deporté en Allemagne où il est encore actuellement détenu. M. MONNERET qui n'appartenait à aucun mouvement de Resistance a été arrêté sans motif au moment où il se rendait à Vieu-d'Izenave pour son travail. C'est le seul méfait commis par les allemands dans ma commune pendant toute l'occupation.

DEUXIEME QUESTION: Pouvez-vous préciser les unités ennemies qui ont pris part à ces opérations et le nom des Officiers qui les commandaient ?, des français y ont-ils participé, si oui, pouvez-vous préciser leur identité ?

REPONSE: J'ignore les unités allemandes qui ont participé à ces opérations et le nom de leurs Officiers. Je ne puis vous dire non plus si des français ont pérticipé avec eux à l'arrestation de M. MONNERET.

TROISIEME QUESTION: Avez-vous été témoin de ces méfaits ?

REPONSE: Non, mais je puis affirmer que M. MONNERET a bien été arrêté et déporté.

QUATRIEME QUESTION: Avez-vous autre chose à ajouter ?

REPONSE: Non, je ne peux rien vous dire de plus sur cette arrestation.

Lecture lui a été faite de sa déposition, le comparant a dit

qu'elle contenait la vérité, qu'il y persiste et a signé avec nous et le Greffier.

Le TEMOIN: Le GREFFIER: L'Officier de Police Judiciaire.